

Assurance chômage : Solidaires dépose recours contre le décret du 26 juillet !

Après avoir attaqué le décret « sanctions » des chômeurs du 28 décembre dernier, Solidaires a décidé de récidiver, en compagnie de la CGT, contre celui réformant l'assurance chômage promulgué le 26 juillet. Tout en gavant les actionnaires et les intérêts financiers, le gouvernement n'a en effet cessé de stigmatiser les populations les plus fragiles et de faire les poches des plus pauvres. Il doit donc être stoppé par tout moyen !

Après avoir sciemment provoqué l'échec des négociations sur l'assurance chômage en mars en imposant des économies drastiques, le gouvernement avait pris la main au printemps et clairement annoncé la couleur. Pour « plus de précarité » avait d'ailleurs déclaré Muriel Penicaud avant de se reprendre : en effet, en durcissant les conditions d'accès à l'assurance chômage (il faut avoir travaillé 6 mois au cours des derniers 24 mois et non plus 4 mois sur les derniers 28 mois) ce sont en particulier les parcours professionnels les plus précaires et en premier lieu les jeunes et les femmes qui vont être durement touchées. Ce seront également les précaires qui pâtiront le plus du fait qu'à partir du 1er avril 2020, l'indemnité chômage ne sera plus calculée sur la base des jours travaillés mais sur le revenu moyen du/de la salarié-e sur une période de 2 années, c'est à dire périodes d'inactivité comprises, sachant que l'indemnité sera par ailleurs plafonnée. Cette nouvelle aggravation des inégalités, que même les grands médias relaient, est proprement intolérable et doit être absolument combattue !

Par ailleurs, la dégressivité de l'aide au retour à l'emploi pour les cadres ayant passé 6 mois au chômage au motif d'inciter justement au retour à l'emploi (sic) est une atteinte toujours plus forte aux droits des chômeurs-euses sans compter qu'elle est contraire au protocole de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales !

Passée au cœur de l'été aux fins d'éviter toute contestation sociale d'envergure, cette réforme ne doit leurrer personne. Une nouvelle fois les chômeurs-euses sont montrés du doigt en lieu et place d'un capitalisme destructeur de tous les dispositifs de protection sociale qui bénéficient aux plus faibles. Sa nocivité n'est donc plus à démontrer : que ce soient dans les prétoires ou dans la rue, c'est le capitalisme qui doit être stigmatisé et mis hors d'état de nuire !

Paris le 26 septembre 2019